



**BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES  
& ECONOMIQUES DE GUYANE**



# RENOVATION ET RETRUCTURATION DU SITE DE L'INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT - CAYENNE

## Cahier des Clauses Techniques Particulières CCTP IRD PRO Lot 07 : CLOISONS – FAUX PLAFONDS-PEINTURE

| PHASE PRO |            |                                |
|-----------|------------|--------------------------------|
| N°        | Date       | Description                    |
| 0         | 18/02/2026 | Première diffusion             |
| A         | 06/03/2026 | Corrections MOA sur APD        |
| B         | 04/05/2026 | Mise à jour suite au rendu PRO |
| C         | 20/05/2026 | Correction MOA sur PRO         |
| D         | 28/05/2026 | Correction MOA sur PRO         |
| E         | 23/06/2026 | Correction MOA sur PRO         |
| F         | 26/06/2026 | Correction MOA sur PRO         |
| G         | 01/07/2026 | Correction MOA sur PRO         |

### Maitre d'ouvrage

Institut de Recherche pour le Développement

Direction des Finances

44 bd de Dunkerque

CS 90009

13 572 Marseille cedex 2 - France



## Table des matières

|                                                              |           |
|--------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>1. GÉNÉRALITÉS.....</b>                                   | <b>4</b>  |
| 1.1 OBJET DU LOT ET ÉTENDUE DES PRESTATIONS .....            | 4         |
| 1.1.1 <i>Objet du marché</i> .....                           | 4         |
| 1.1.2 <i>Étendue des prestations</i> .....                   | 5         |
| 1.2 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE .....                             | 6         |
| 1.2.1 <i>Normes et DTU applicables</i> .....                 | 6         |
| 1.2.2 <i>Cloisons et ouvrages en plaques de plâtre</i> ..... | 6         |
| 1.2.3 <i>Faux plafonds</i> .....                             | 6         |
| 1.2.4 <i>Peinture</i> .....                                  | 6         |
| 1.2.5 <i>Isolation</i> .....                                 | 6         |
| 1.2.6 <i>Acoustique et sécurité incendie</i> .....           | 6         |
| 1.3 DOCUMENTS PARTICULIERS DU MARCHÉ .....                   | 6         |
| 1.4 RÉGLEMENTATION.....                                      | 6         |
| 1.5 COORDINATION ET CONTRAINTES DE CHANTIER.....             | 7         |
| 1.5.1 <i>Coordination</i> .....                              | 7         |
| 1.5.2 <i>État des Lieux</i> .....                            | 7         |
| <b>2. CONTRÔLES ET RÉCEPTION.....</b>                        | <b>7</b>  |
| 2.1 CONTRÔLES ET ESSAIS .....                                | 7         |
| 2.1.1 <i>Contrôles en cours d'exécution</i> .....            | 7         |
| 2.1.2 <i>Contrôles de réception</i> .....                    | 8         |
| 2.2 DOSSIER DES OUVRAGES EXÉCUTÉS (DOE).....                 | 8         |
| 2.3 RÉCEPTION ET GARANTIES.....                              | 8         |
| 2.3.1 <i>Réception des travaux</i> .....                     | 8         |
| 2.3.2 <i>Garanties légales</i> .....                         | 9         |
| <i>Autres garanties</i> .....                                | 9         |
| 2.4 CLAUSES PARTICULIÈRES .....                              | 9         |
| 2.4.1 <i>Respect des normes et règles de l'art</i> .....     | 9         |
| 2.4.2 <i>Protection et propreté</i> .....                    | 9         |
| 2.4.3 <i>Sécurité</i> .....                                  | 9         |
| <b>3. CLOISONS EN PLAQUES DE PLÂTRE.....</b>                 | <b>10</b> |
| 3.1 PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES.....                             | 10        |
| 3.1.1 <i>Principe</i> .....                                  | 10        |
| 3.2 CLOISONS DOUBLAGE LOCAL TECHNIQUE .....                  | 10        |
| 3.2.2 <i>Caractéristiques techniques</i> .....               | 10        |
| 3.2.3 <i>Isolant</i> .....                                   | 10        |
| 3.2.4 <i>Étanchéité à l'air</i> : .....                      | 10        |
| 3.2.5 <i>Finitions</i> : .....                               | 11        |
| 3.3 ENCOFFREMENT DES GAINES D'AIR NEUF .....                 | 11        |
| 3.4 BLOCS-PORTE ALVÉOLAIRE .....                             | 11        |
| 3.5 JALOUSIE ALU.....                                        | 12        |
| <b>4. FAUX PLAFONDS.....</b>                                 | <b>12</b> |
| 4.1 DÉPOSE DES FAUX PLAFONDS ET MISE EN DÉCHÈTERIE .....     | 12        |
| 4.2 FAUX PLAFONDS SUSPENDUS DÉMONTABLES.....                 | 12        |
| 4.2.1 <i>Dalles de plafond</i> : .....                       | 12        |
| 4.2.2 <i>Ossature métallique</i> : .....                     | 13        |
| 4.2.3 <i>Isolation thermique</i> : .....                     | 13        |

|           |                                                                                   |           |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 4.2.4     | Préparation et implantation : .....                                               | 13        |
| 4.3       | FAUX PLAFONDS PVC SOUS TOITURE.....                                               | 14        |
| 4.3.1     | Lames PVC .....                                                                   | 14        |
| 4.3.2     | Ossature et fixation .....                                                        | 15        |
| 4.3.3     | Isolant.....                                                                      | 15        |
| 4.3.4     | Trappe de visites .....                                                           | 15        |
| 4.3.5     | Nettoyage : .....                                                                 | 15        |
| 4.4       | VENTILATION DES COMBLES.....                                                      | 15        |
| <b>5.</b> | <b>TRAVAUX DE PEINTURE .....</b>                                                  | <b>16</b> |
| 5.1       | PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES.....                                                      | 16        |
| 5.2       | PRÉPARATION DES SUPPORTS .....                                                    | 16        |
| 5.2.1     | Supports en plâtre (plaques de plâtre, enduits) .....                             | 16        |
| 5.2.2     | Supports en béton et enduits hydrauliques .....                                   | 17        |
| 5.2.3     | Supports métalliques ferreux .....                                                | 17        |
| 5.2.4     | Supports en bois.....                                                             | 17        |
| 5.3       | TRAITEMENT DE L'HUMIDITÉ APPARENTE .....                                          | 17        |
| 5.3.1     | Prise en compte du diagnostic MOE .....                                           | 17        |
| 5.3.2     | Enduit de surface.....                                                            | 17        |
| 5.3.3     | Application de peinture anti-humidité .....                                       | 17        |
| 5.4       | TRAITEMENT DES ACIERS CORRODÉS .....                                              | 18        |
| 5.4.4     | Nettoyage et traitement curatif .....                                             | 18        |
| 5.4.5     | Application de primaire anticorrosion .....                                       | 18        |
| 5.4.6     | Système peinture de finition.....                                                 | 18        |
| 5.4.7     | Zones concernées .....                                                            | 19        |
| 5.5       | APPLICATION DES PEINTURES .....                                                   | 19        |
| 5.5.1     | Peinture extérieure .....                                                         | 19        |
| 5.5.2     | Peinture Sur Murs des pièces sèches.....                                          | 19        |
| 5.5.3     | Peinture sur portes en bois .....                                                 | 20        |
| 5.5.4     | Peinture Sur Ouvrages Métalliques.....                                            | 21        |
| <b>6.</b> | <b>VARIANTE RECONSTRUCTION SANITAIRE DU SÉCHOIR .....</b>                         | <b>22</b> |
| 6.1       | BLOC-PORTE BOIS MASSIF.....                                                       | 22        |
| 6.2       | PEINTURE PIÈCES HUMIDES .....                                                     | 22        |
| 6.3       | FOURNITURE ET POSE DE CARRELAGE COLLÉ GRÈS ÉMAILLÉ R9 45X45 .....                 | 23        |
| 6.4       | FOURNITURE ET POSE DE PLINTHES.....                                               | 23        |
| 6.5       | FOURNITURE ET POSE DE FAÏENCES 20x40 .....                                        | 23        |
| 6.6       | CARRELAGE DOUCHE À L'ITALIENNE.....                                               | 24        |
| 6.7       | ÉTANCHÉITÉ (SPEC & SEL).....                                                      | 24        |
| <b>7.</b> | <b>PROPRETÉ ET NETTOYAGE DES LOCAUX.....</b>                                      | <b>24</b> |
| <b>8.</b> | <b>GESTION DU COMPTE PRORATA INTER ENTREPRISE.....</b>                            | <b>25</b> |
| <b>9.</b> | <b>LIMITES DE PRESTATIONS .....</b>                                               | <b>25</b> |
| 9.1       | LIMITES DE PRESTATIONS ENTRE LES LOTS GO, PEINTURE ET RENOUVELLEMENT D'AIR .....  | 25        |
| 9.2       | LIMITES DE PRESTATIONS ENTRE LES LOTS FAUX-PLAFONDS ET RENOUVELLEMENT D'AIR ..... | 25        |
| 9.3       | LIMITES DE PRESTATIONS ENTRE LES LOTS PEINTURE ET PLOMBERIE.....                  | 25        |

# 1. GÉNÉRALITÉS

---

## 1.1 OBJET DU LOT ET ÉTENDUE DES PRESTATIONS

### 1.1.1 Objet du marché

Le présent cahier des clauses techniques particulières est composé de deux parties, et a pour objet de définir les travaux **de Cloisons - Faux Plafonds - Peinture** concernant **la réhabilitation du Site de l'IRD à Montabo**.

- ✓ LE CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES GÉNÉRALES : Définissant les conditions techniques générales et les normes auxquelles il faudra se référer pour l'exécution des travaux.
- ✓ LE CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES PARTICULIÈRES : Définissant les travaux à exécuter dans le cadre du présent lot.

Le projet est défini par les plans et documents du présent dossier dont la liste est définie au CCAP.

L'attention de l'entrepreneur est attirée sur le fait que la mission confiée au concepteur pour cette opération est une mission de base au sens de la loi MOP (1985) et de ses décrets d'application.

Les plans joints au présent dossier comportent tous les éléments de dimensionnement des ouvrages et leur permettent de présenter une offre de caractère forfaitaire.

Dans la mesure où le marché est à prix global et forfaitaire :

- L'entreprise est réputée avoir pleine connaissance de tous les documents écrits et graphiques concernant l'ensemble du projet et connaître la règle de l'art, les normes et règlements en vigueur.
- Elle ne pourra donc se prévaloir d'omission de quelque nature ou de quelque origine que ce soit pour ne pas remplir ses obligations.
- L'entrepreneur devra établir et vérifier tous les métrés et les rectifier le cas échéant avant la signature de son marché.
- Aucune contestation ne pourra être déposée durant les travaux.
- Par contre, l'entreprise pourra en fonction de son matériel et de ses habitudes de travail proposer toutes les variantes qu'elle jugera utiles du point de vue de la mise en œuvre des matériaux.
- L'entrepreneur devra indiquer clairement dans son offre la solution qu'il aura adoptée quant à la mise en œuvre des matériaux et les moyens de levage qu'il mettra sur le chantier pendant la réalisation de ses travaux.

L'entreprise doit avoir pris connaissance de toutes les pièces constituant le dossier marché (tous sous marchés confondus) et apprécié très exactement les prestations comprises dans celui-ci en les complétant, le cas échéant, compte tenu des prestations des autres corps d'état, des avis et recommandations du Maître d'œuvre et du Bureau de Contrôle, ceci afin d'être en mesure de livrer les ouvrages avec la finition exigée par les pièces descriptives et conformes aux règles de l'Art.

Tous risques de « conflit » d'interface doivent être immédiatement portés à connaissance du Maître d'œuvre.

L'Entrepreneur du présent marché doit prévoir tous les travaux décrits ou non, découlant implicitement des plans et pièces écrites, ils comprendront toutes les tâches nécessaires au parfait

achèvement des ouvrages, sans restriction, ni réserves, même si ces travaux ne figurent pas sur les plans.

Les travaux du lot **Cloisons - Faux Plafonds - Peinture** comprenant :

- ✓ La réalisation **de doublage en Cloisons pour le local technique R+1 bâtiment A** avec isolation acoustique et thermique renforcée (60 mm)
- ✓ La mise en œuvre de faux plafonds démontables en dalles 60×60 cm avec isolation 80 mm et en PVC
- ✓ Les travaux de peinture intérieure avec traitement spécifique contre l'humidité et traitement des aciers corrodés
- ✓ Les gestions du compte prorata inter entreprise

### 1.1.2 Étendue des prestations

Le lot comprend **l'ensemble des prestations nécessaires** à la parfaite exécution et achèvement complet des ouvrages :

- ✓ **Études et documents d'exécution :**
  - Plans d'exécution (calepinages, coupes, détails)
  - Fiches techniques des matériaux et systèmes
  - Schémas d'implantation des cloisons et faux plafonds
  - Notes de calcul si nécessaire (charges suspendues, résistance au feu)
- ✓ **Cloisons en plaques de plâtre :**
  - Fourniture et pose de cloisons distributives en plaques de plâtre BA13 sur ossature métallique
  - Isolation thermique et acoustique des cloisons (laine minérale)
  - **Cloisons salle serveur** avec isolation renforcée 60 mm
  - Huisseries bois et bloc-portes
  - Finitions (bandes, enduits de joint, ponçage)
- ✓ **Faux plafonds suspendus :**
  - Fourniture et pose de faux plafonds démontables en dalles minérales 60×60 cm
  - Ossatures métalliques suspendues
  - Isolation thermique en partie supérieure (laine minérale 80 mm)
  - Traitement des jonctions et finitions périphériques
  - Découpes et adaptations pour incorporations (luminaires, bouches VMC, détecteurs...)
- ✓ **Peinture :**
  - Préparation de tous les supports (rebouchage, ponçage, dégraissage, lessivage)
  - **Traitement préalable de l'humidité apparente** (diagnostic, assèchement, traitement curatif et préventif)
  - **Nettoyage et traitement des aciers corrodés** (décapage, dérouillage, primaire antirouille)
  - Application de systèmes peinture complets (primaire + couches de finition)
  - Peinture des murs, plafonds, menuiseries, ouvrages métalliques
- ✓ **Prestations connexes :**
  - Protection des ouvrages existants et des autres lots
  - Réservations et incorporations pour tous les lots techniques
  - Coordination avec les autres corps d'état
  - Nettoyage quotidien et final
  - Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE)

## 1.2 DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

### 1.2.1 Normes et DTU applicables

L'entreprise devra se conformer aux **normes françaises et DTU en vigueur** à la date de remise des offres, notamment :

### 1.2.2 Cloisons et ouvrages en plaques de plâtre

- ✓ **NF DTU 25.41** : Ouvrages en plaques de plâtre - Plaques à faces cartonnées (mai 2016)
- ✓ **NF DTU 25.42** : Ouvrages de doublage et habillage en complexes et sandwiches - Plaques de plâtre-isolant
- ✓ **NF EN 520** : Plaques de plâtre - Définitions, spécifications et méthodes d'essai
- ✓ **Cahier CSTB 3114** : Cloisons de distribution en plaques de plâtre sur ossature métallique

### 1.2.3 Faux plafonds

- ✓ **NF DTU 58.1** : Travaux de plafonds suspendus (décembre 2008)
- ✓ **Cahier CSTB 3194** : Plafonds suspendus - Mise en œuvre
- ✓ **NF EN 13964** : Plafonds suspendus - Exigences et méthodes d'essai

### 1.2.4 Peinture

- ✓ **NF DTU 59.1** : Travaux de peinture des bâtiments (CCT + CGM, avril 2013)
- ✓ **NF DTU 59.2** : Travaux de peinture des menuiseries extérieures en bois
- ✓ **NF DTU 59.3** : Travaux de peinture des menuiseries métalliques et serrureries associées

### 1.2.5 Isolation

- ✓ **NF DTU 45.10** : Isolation des combles - Isolation en laine minérale
- ✓ **NF EN 13162** : Produits isolants thermiques pour le bâtiment - Laine minérale (MW)

### 1.2.6 Acoustique et sécurité incendie

- ✓ **Arrêté du 30 juin 1983** modifié : Classement des matériaux de construction (réaction au feu)
- ✓ **Arrêté du 21 avril 1983** modifié : Détermination du degré de résistance au feu
- ✓ **NF EN 13501-1** : Classement au feu des produits et éléments de construction
- ✓ **NF EN ISO 717-1** : Acoustique - Évaluation de l'isolement acoustique

## 1.3 DOCUMENTS PARTICULIERS DU MARCHÉ

- ✓ Plans d'architecture (plans d'aménagement, coupes, élévations)
- ✓ Plans techniques (électricité, plomberie, CVC) pour coordination
- ✓ Cahier des charges fonctionnel de la salle serveur
- ✓ Diagnostic humidité et pathologie des supports existants
- ✓ Avis et prescriptions du Bureau de Contrôle Technique
- ✓ Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

## 1.4 RÉGLEMENTATION

- ✓ **Code du travail** - Livre IV : Santé et sécurité au travail
- ✓ **Réglementation Produits de Construction (RPC)** : Marquage CE
- ✓ **Réglementation COV** (Composés Organiques Volatils) : Décret n°2011-321 du 23 mars 2011
- ✓ **Réglementation Accessibilité** : Arrêté du 8 décembre 2014
- ✓ **Réglementation Environnementale** : Gestion et tri des déchets

## 1.5 COORDINATION ET CONTRAINTES DE CHANTIER

### 1.5.1 Coordination

L'entreprise devra assurer une **coordination étroite** avec les lots suivants :

- ✓ **Gros œuvre** : état des supports, planéité, niveaux de référence
- ✓ **Électricité** : passages de gaines, boîtiers encastrés, points lumineux, prises
- ✓ **Plomberie** : passages de canalisations, réservations sanitaires
- ✓ **CVC** : bouches de ventilation, grilles, passages de gaines
- ✓ **Détection incendie** : détecteurs, alarmes à incorporer dans faux plafonds

### 1.5.2 État des Lieux

Avant tout commencement d'exécution, l'entreprise procédera à une **reconnaissance contradictoire** des supports en présence du maître d'œuvre.

Elle vérifiera :

- ✓ Présence d'humidité, de pathologies, de désordres
- ✓ État des aciers apparents (corrosion, dégradation)
- ✓ Propreté des supports

**Un procès-verbal de reconnaissance** sera établi et signé contradictoirement. L'entreprise formulera par écrit toutes ses observations et réserves dans un délai de **8 jours ouvrables**.

**Passé ce délai, elle sera réputée avoir accepté sans réserve l'état des lieux.**

L'entreprise réalisera un état des lieux contradictoire des locaux concernés, accompagné d'un reportage photographique détaillé permettant de constater l'état initial des supports, des finitions et des équipements apparents.

Elle procédera également au déplacement du mobilier et des équipements, en les regroupant au centre des pièces, puis en les protégeant à l'aide de bâches afin de prévenir toute dégradation liée aux travaux (poussières, projections, chocs). Les équipements ne pouvant être déplacés feront l'objet d'une protection adaptée par bâchage.

Cette tâche sera réalisée par phase suivant le planning et le plan de phasage.

Cet état des lieux, signé par l'ensemble des parties, fera foi comme référence en fin de chantier.

À l'issue des travaux, un état des lieux de sortie, également documenté par un reportage photographique, sera réalisé afin de vérifier la conformité des prestations exécutées et la remise en état des locaux, conformément aux règles de l'art et aux prescriptions du présent CCTP.

## 2. CONTRÔLES ET RÉCEPTION

### 2.1 CONTRÔLES ET ESSAIS

#### 2.1.1 Contrôles en cours d'exécution

- ✓ **Cloisons** :
  - Verticalité et planéité : vérification à la règle de 2 m (tolérance  $\pm 5$  mm selon DTU 25.41)
  - Résistance aux chocs : essai de choc selon DTU 25.41 (impact de bille)
  - Finitions des joints : aspect lisse, absence de fissure

- ✓ **Faux plafonds :**
  - Horizontalité : vérification au niveau laser (tolérance  $\pm 3$  mm sur 10 m)
  - Fixation des suspentes : contrôle de la résistance à l'arrachement
  - Planéité générale : aspect uniforme sans ondulation
- ✓ **Peinture :**
  - Adhérence : test de quadrillage (selon NF EN ISO 2409)
  - Épaisseur : contrôle par jauge (si système anticorrosion)
  - Aspect : uniformité de teinte, absence de coulures, reprises visibles

### **2.1.2 Contrôles de réception**

- ✓ Conformité aux plans et spécifications
- ✓ Qualité des finitions (aspect, propreté)
- ✓ Fonctionnement des éléments démontables (dalles de faux plafond)
- ✓ Absence de désordres (fissures, décollements, défauts d'aspect)

## **2.2 DOSSIER DES OUVRAGES EXÉCUTÉS (DOE)**

L'entreprise remettra au maître d'ouvrage, en **3 exemplaires papier + 1 version PDF**, le DOE comprenant :

- ✓ **Plans de récolement :**
  - Plans d'exécution mis à jour (visés « Exécution conforme »)
  - Calepinages réels des cloisons et faux plafonds
  - Localisation des réservations et incorporations
- ✓ **Fiches techniques :**
  - Plaques de plâtre (BA13, Hydro...)
  - Dalles de faux plafond
  - Ossatures métalliques
  - Isolants (laine minérale)
  - Peintures et produits de traitement
- ✓ **Procès-verbaux :**
  - PV de reconnaissance des supports
  - PV de diagnostic humidité
  - Rapports de contrôle
- ✓ **Notices d'entretien :**
  - Entretien des cloisons et faux plafonds
  - Entretien des peintures (lessivage, retouches)
- ✓ **Garanties :**
  - Certificats de garantie des matériaux
  - Attestation d'assurance décennale de l'entreprise

## **2.3 RÉCEPTION ET GARANTIES**

### **2.3.1 Réception des travaux**

La réception est demandée par l'entrepreneur au Maître d'Ouvrage et est éventuellement prononcée dans les conditions suivantes :

- ✓ Soit sans réserve,
- ✓ Soit avec réserves,
- ✓ Soit refus de réception.

Le refus de réception peut intervenir s'il s'avère que les travaux ne sont pas réalisés conformément aux prescriptions du présent cahier des clauses techniques ou si les essais définis au CCTP ne sont pas concluants, ou si l'entrepreneur n'a pas fourni les documents mentionnés à l'article précédent.

### **2.3.2 Garanties légales**

#### **✓ Garantie de parfait achèvement :**

Le délai est fixé à un an à compter de la réception. Pendant cette période l'entrepreneur est tenu de remédier à toutes les imperfections, tant celles constituant une réserve à la réception, que celles apparues par la suite et notifiées à l'entrepreneur. Le délai de levée des réserves, après mise en demeure, ne sera pas supérieur à 15 jours, sauf accord du Maître d'Ouvrage.

#### **✓ Garantie de bon fonctionnement :**

2 ans (éléments dissociables : faux plafond démontable) Le délai est fixé à deux ans à compter de la réception. Pendant cette période, l'entrepreneur devra procéder, en cas de dégradation des ouvrages, à leurs réfections pour autant que celles-ci n'entrent pas dans le cadre d'un entretien normal

#### **✓ Garantie décennale :**

Entrent dans cette garantie tous les ouvrages dont la défaillance est susceptible de remettre en cause les éléments principaux de la construction (cloisons porteuses, éléments indissociables)

### **Autres garanties**

L'entrepreneur est tenu de faire bénéficier au Maître d'ouvrage des garanties que consentent ses fournisseurs sur certains des équipements installés. Il devra, à ce titre, fournir au Maître d'Ouvrage les certificats correspondants. Il est rappelé en outre à l'entrepreneur qu'il est tenu à la garantie décennale des équipements qui font corps avec l'ossature dans les conditions prévues par la loi.

## **2.4 CLAUSES PARTICULIÈRES**

### **2.4.1 Respect des normes et règles de l'art**

L'entreprise s'engage à respecter toutes les normes françaises en vigueur et les règles de l'art, même si elles ne sont pas expressément citées dans le présent CCTP.

Les omissions éventuelles dans les pièces du marché ne dispensent pas l'entreprise d'exécuter un ouvrage absolument parfait et conforme à la réglementation.

### **2.4.2 Protection et propreté**

- ✓ Protection quotidienne des ouvrages réalisés et des autres lots
- ✓ Nettoyage quotidien des zones de travail
- ✓ Nettoyage final complet avant réception (dépoussiérage, lessivage si nécessaire)

### **2.4.3 Sécurité**

- ✓ Respect du Plan de Prévention et du PPSPS
- ✓ Port des EPI obligatoires (masques, gants, lunettes lors de ponçage et peinture)
- ✓ Ventilation des locaux pendant application de peinture

### 3. CLOISONS EN PLAQUES DE PLÂTRE

---

#### 3.1 PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

##### 3.1.1 Principe

Les cloisons distributives sont constituées de **plaques de plâtre à faces cartonnées** vissées sur **ossature métallique en acier galvanisé**, avec isolation thermique et acoustique en laine minérale incorporée dans l'ossature.

#### 3.2 CLOISONS DOUBLAGE LOCAL TECHNIQUE

##### 3.2.2 Caractéristiques techniques

**Type de cloison :** Placostil 72 - 1×BA13 ou équivalent

La cloison sera constituée d'un parement en plaque de plâtre cartonnée de type BA13, vissée sur une ossature métallique en montants et rails de largeur 48 mm, posés à entraxe de 0,40 m conformément aux prescriptions du fabricant et au DTU 25.41. Le vide d'ossature sera intégralement garni d'une laine de verre semi-rigide de 60 mm d'épaisseur, assurant à la fois l'isolation thermique et acoustique de la paroi.

L'épaisseur totale nominale de la cloison sera de l'ordre de 61 mm (48 mm d'ossature + 1 plaque de 13 mm sur la face considérée), sous réserve d'ajustements liés aux tolérances des systèmes industriels mis en œuvre. Dans cette configuration, et avec laine de verre 60 mm adaptée ( $\lambda \approx 0,034$  à  $0,040$  W/m.K), la cloison présentera un indice d'affaiblissement acoustique pondéré  $R_w$  d'environ 46 dB, selon les systèmes type Placostil ou équivalents de gamme courante pour cloisons distributives renforcées.

La paroi atteindra une résistance aux chocs d'occupation de l'ordre de 120 J (classe élevée), conforme aux systèmes de cloisons métalliques avec plaques de plâtre et isolant associés aux locaux à sollicitations importantes. La résistance thermique globale de la paroi, compte tenu de la laine de verre de 60 mm ( $R_{\text{isolant}} \approx 1,5$  m<sup>2</sup>.K/W), sera au minimum  $R \geq 1,5$  m<sup>2</sup>.K/W, la valeur exacte étant précisée à partir des certificats produits par le fabricant de l'isolant.

##### 3.2.3 Isolant

L'âme isolante des cloisons sera constituée d'une laine minérale (laine de verre ou laine de roche) d'épaisseur 60 mm, en panneaux ou rouleaux semi-rigides spécifiques pour cloisons, présentant une densité minimale de 50 kg/m<sup>3</sup> afin de garantir des performances acoustiques renforcées. L'isolant sera certifié ACERMI, avec une conductivité thermique et des performances acoustiques conformes aux certificats produits par le fabricant ; les références de ces certificats devront être fournies en phase d'exécution.

La mise en œuvre sera réalisée par remplissage complet de l'ossature, sans tassement ni vides, en veillant à ce que les lés ou panneaux soient ajustés de façon légèrement comprimée entre montants pour assurer la continuité de l'isolant. Les découpes seront exécutées avec soin aux droits des passages de gaines, boîtiers et autres traversées, de manière à limiter les ponts thermiques et acoustiques et à conserver l'intégrité de la couche isolante.

##### 3.2.4 Étanchéité à l'air :

Une bande résiliente sera mise en place en périphérie, en pied et, le cas échéant, en tête de cloison, de manière continue sous les rails et le long des éléments de construction adjacents, afin de limiter les transmissions acoustiques par voie solide et d'assurer l'étanchéité à l'air en pied de paroi. Les jonctions périphériques entre cloisons, plafonds, planchers et menuiseries seront complétées par un joint souple au mastic acrylique ou silicone, appliqué en finition après pose des parements, pour parfaire l'étanchéité à l'air et au bruit.

Les passages de gaines, conduits et câbles à travers les parois seront systématiquement calfeutrés par des produits adaptés : mousse expansive coupe-feu et/ou mastics coupe-feu conformes aux réglementations en vigueur, de manière à rétablir le degré de résistance au feu et les performances acoustiques de la paroi traversée. Les produits utilisés devront disposer d'une évaluation technique (ETA, PV d'essais, fiche technique) précisant les conditions de mise en œuvre pour garantir les performances annoncées.

### **3.2.5 Finitions :**

Les finitions des parements en plaques de plâtre seront réalisées conformément aux prescriptions du NF DTU 25.41 relatives au traitement des joints : application de l'enduit dans le creux des bords amincis, pose et serrage de la bande à joint, puis recouvrement par une ou plusieurs passes d'enduit de finition, dans le respect des temps de séchage. Après durcissement complet des enduits, un ponçage fin sera effectué sur l'ensemble des joints et reprises, de manière à obtenir une surface plane, sans surépaisseur perceptible ni défauts visibles à la lumière rasante.

Les supports seront ainsi livrés en finition prête à peindre, après dépoussiérage, permettant la mise en œuvre d'une peinture de finition de type satinée, conformément aux prescriptions des documents particuliers du marché et aux recommandations du fabricant de peinture.

### **3.3 ENCOFFREMENT DES GAINES D'AIR NEUF**

Les gaines d'air neuf seront dissimulées dans des encoffrements réalisés en plaques de plâtre sur ossature métallique. Les coffrages seront constitués d'une ossature en profilés type fourrures et montants métalliques, fixés au gros œuvre par chevillage ou suspentes adaptées, de manière à assurer la stabilité et la planéité de l'ensemble.

Le parement sera exécuté en plaques de plâtre, vissées sur l'ossature, avec traitement soigné des joints pour obtenir une surface prête à recevoir les finitions décoratives. Les dimensions des encoffrements seront ajustées au plus près des gaines de ventilation, tout en respectant les prescriptions de l'installateur CVC pour les distances minimales, accès de maintenance et éventuelles trappes de visite.

Les encoffrements ne devront en aucun cas nuire aux performances de la ventilation et respecteront, le cas échéant, les exigences acoustiques indiquées aux plans et dans les pièces écrites. Les percements nécessaires seront soigneusement réalisés et rebouchés conformément aux prescriptions du fabricant des systèmes en plaques de plâtre.

- ✓ Localisation :
  - Local Technique
  - Bureau 35

### **3.4 BLOCS-PORTE ALVÉOLAIRE**

L'entrepreneur devra la fourniture et la pose de porte post formés, comprenant :

- ✓ Porte alvéolaire isoplane 2 parements en fibre prépeinte
- ✓ Estampillé NF
- ✓ Huisserie en angélique
- ✓ 3 paumelles 70x140
- ✓ Serrure à clef
- ✓ Serrure bec de cane
- ✓ Pêne dormant à ½ tour
- ✓ Béquille double alu sur plaque
- ✓ Butée de porte
- ✓ Couvre-joints

- ✓ Réglage et ajustements
- ✓ Sens d'ouverture : suivant plan de repérage.

*Localisation : voir plan de repérage*

*Dimensions :*

- ✓ 1.50 m x 2.10 m ht
- ✓ 1.20 m x 2.10 m ht

### **3.5 JALOUSIE ALU**

Fourniture et pose d'une jalousie fixe de dimensions 50 × 30 cm, à lames horizontales orientables, intégrée en façade. La jalousie sera réalisée en profilés aluminium laqué, adaptée à un usage extérieur, avec cadre périphérique comprenant les dispositifs de fixation et de réglage nécessaires.

L'ouvrage sera complété par une bavette en aluminium en partie basse, formant rejingot et permettant l'évacuation des eaux de ruissellement vers l'extérieur, avec relevés et retours latéraux assurant une bonne étanchéité. L'ensemble jalousie + bavette sera posé d'aplomb, calé et fixé conformément aux prescriptions du fabricant, avec traitement soigné des raccords au gros œuvre et aux habillages intérieurs.

Cette jalousie viendra en remplacement de la jalousie existante 80 × 30 cm, afin de libérer en tableau une réservation destinée à la reprise d'air de l'aile Université.

- ✓ Localisation :
  - Toilette 5

## **4. Faux plafonds**

---

### **4.1 DÉPOSE DES FAUX PLAFONDS ET MISE EN DÉCHÈTERIE**

Ce poste comprend la dépose soignée des dalles et lambris PVC, ossatures, cornières périphériques, accessoires et éventuellement des équipements fixés au plafond, avec tri des matériaux, chargement, évacuation et mise en déchèterie ou en filière agréée selon la nature des déchets. L'entreprise prendra toutes dispositions nécessaires pour assurer la protection des locaux, le maintien de la propreté du chantier et la gestion des déchets conformément à la réglementation en vigueur

### **4.2 FAUX PLAFONDS SUSPENDUS DÉMONTABLES**

#### **4.2.1 Dalles de plafond :**

Les plafonds suspendus démontables seront réalisés au moyen de dalles minérales conformes à la norme NF EN 13964, de dimensions 600 × 600 mm, adaptées à une pose sur ossature apparente.

Les bords seront de type feuillurés (tegular ou équivalent) pour une pose sur ossature apparente T15 ou T24, permettant un léger décroché et un aspect de joints creux réguliers. La finition de la face vue sera lisse, mate ou éventuellement micro-perforée selon les exigences esthétiques et acoustiques du projet, avec un coloris blanc standard assurant une bonne réflexion lumineuse.

Les dalles présenteront un classement de réaction au feu minimal A2-s1, d0 (équivalent M0, incombustible) conformément à la norme NF EN 13501-1 et aux exigences des locaux recevant du public. Elles offriront des performances acoustiques d'absorption avec un coefficient  $\alpha_w \geq 0,60$ , mesuré selon la norme NF EN 11654, permettant de contribuer au confort acoustique des espaces traités.

#### 4.2.2 Ossature métallique :

L'ossature des plafonds suspendus sera réalisée au moyen de profilés en acier galvanisé, de section en T, conformes à la norme NF EN 13964 et au DTU 58.1 relatifs aux plafonds modulaires. Les profilés primaires (porteurs) auront une longueur nominale de 3,60 m, posés dans un sens, et recevront les profilés secondaires (entretoises) de longueur 0,60 m, disposés perpendiculairement de manière à former un quadrillage 600 × 600 mm adapté aux dalles minérales.

Les suspentes seront constituées de tiges filetées de diamètre 6 mm, munies de crochets ou coulisseaux de suspension et d'écrous de réglage, permettant un réglage précis en hauteur et garantissant la planéité du plafond. Les points de fixation des suspentes sur la structure porteuse (béton, charpente bois ou métallique) seront réalisés au moyen de systèmes de fixation mécaniques appropriés, dimensionnés pour reprendre les charges définies par le DTU 58.1 (poids propre ossature + dalles + charges utiles éventuelles), avec une résistance à l'arrachement conforme aux prescriptions en vigueur.

La finition des profilés en T pourra être laquée blanche en parement visible (ossature apparente T15 ou T24) ou galvanisée apparente selon le parti architectural retenu, sous réserve d'homogénéité sur un même local. L'ensemble de l'ossature et des accessoires (profilés porteurs, entretoises, suspentes, coulisseaux, cornières de rive) devra répondre aux spécifications de la norme NF EN 13964 et aux tolérances de mise en œuvre du DTU 58.1, notamment en termes de planéité, d'entraxes de suspentes et de profilés.

#### 4.2.3 Isolation thermique :

L'isolation thermique sera réalisée par mise en place d'une laine de roche d'épaisseur 80 mm, fournie en panneaux ou en rouleaux, destinée à être posée en partie supérieure du faux plafond. La laine de roche présentera une densité comprise entre 20 et 40 kg/m<sup>3</sup>, pour une résistance thermique globale  $R \geq 2,0 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ , conformément aux performances minimales exigées pour les locaux concernés.

L'isolant sera de classement au feu A1 (incombustible), répondant aux exigences de sécurité incendie applicables, et bénéficiera d'une certification ACERMI en cours de validité, dont les références devront être communiquées en phase d'exécution. La mise en œuvre sera réalisée par simple dépôt continu sur l'ossature du faux plafond, sans discontinuités, avec ajustements par découpe aux passages techniques (réseaux, gaines, suspentes) de façon à limiter les ponts thermiques et les fuites d'air parasites.

#### 4.2.4 Préparation et implantation :

##### ✓ **Implantation et relevé des niveaux**

Avant toute mise en œuvre, l'entreprise procédera au repérage du niveau fini du faux plafond à l'aide d'un niveau laser rotatif ou d'un niveau optique, en tenant compte des réservations nécessaires pour les réseaux et équipements techniques. Une ligne de niveau périphérique sera tracée sur l'ensemble des parois verticales (murs, cloisons) au cordeau traceur, servant de référence pour la pose des cornières de rive et le réglage de l'ossature suspendue.

##### ✓ **Calepinage des dalles**

L'entreprise établira un plan de calepinage détaillé des plafonds, soumis à validation de la Maîtrise d'œuvre, afin d'assurer une répartition symétrique et esthétique des dalles sur chaque trame de plafond. Ce calepinage visera à optimiser les découpes en bordure en recherchant des dalles de rives de largeurs sensiblement égales de part et d'autre du local, et intégrera le repérage des trémies, passages de gaines, luminaires, bouches de ventilation et autres équipements intégrés au plafond.

#### ✓ **Incorporations et découpes**

Les dalles seront découpées avec précision aux droits des incorporations (luminaires, bouches VMC, grilles, trappes, etc.), en respectant les tolérances dimensionnelles des fabricants et sans fragiliser les chants de dalle. Les luminaires encastrés seront soit posés sur l'ossature (si leur poids est compatible), soit suspendus ou repris indépendamment sur la structure porteuse par des systèmes de fixation dédiés ; en aucun cas leur poids ne devra entraîner une déformation de l'ossature ou des dalles.

Les bouches de ventilation, diffuseurs et autres terminaux aérauliques feront l'objet d'une adaptation coordonnée des dalles et de l'ossature (renforts, découpes spécifiques) en liaison avec le lot CVC. Les détecteurs incendies et autres équipements de sécurité seront fixés soit sur une structure indépendante, soit sur une ossature localement renforcée, conformément aux prescriptions des fabricants et des lots techniques concernés

#### ✓ **Finitions périphériques et nettoyage**

Les dalles de rive feront l'objet de découpes soignées, réalisées de manière à obtenir des arêtes nettes et des largeurs cohérentes avec le calepinage validé, sans éclats ni arrachements de parement. Lorsque l'étanchéité à l'air ou à la lumière est requise, un joint périphérique au mastic acrylique blanc sera réalisé entre la rive des dalles et les parois verticales (murs, cloisons) ou les cornières de rive, conformément aux prescriptions du fabricant et aux indications des documents particuliers du marché.

En fin de chantier, l'entreprise procèdera au dépoussiérage des plafonds suspendus et, si nécessaire, à un essuyage humide des dalles selon les recommandations du fabricant, de façon à livrer les ouvrages propres, sans traces ni souillures, et prêts à être réceptionnés.

### **4.3 FAUX PLAFONDS PVC SOUS TOITURE**

#### **4.3.1 Lames PVC**

Les faux plafonds seront réalisés au moyen de lames PVC, de type lames PVC alvéolaire, spécialement conçus pour un usage en plafond intérieur. Les lames présenteront une largeur nominale de 200 mm, une longueur de 6,00 m et une épaisseur comprise entre 8 et 10 mm, compatibles avec le système d'ossature décrit au présent article.

La finition visible sera de couleur blanche, au choix en aspect brillant ou mat, sans défaut d'aspect (taches, rayures, déformations), avec surface lisse et facilement nettoyable. Les éléments seront assemblés entre eux par un système à rainure et languette ou feuillure équivalente, assurant une jonction continue, un bon maintien mécanique et une bonne étanchéité de parement aux projections d'eau et aux poussières.

Les lames PVC devront présenter une bonne résistance à l'humidité, aux UV et aux chocs dans les conditions normales d'utilisation des locaux, être imputrescibles et insensibles à la corrosion. Le matériau devra être classé au feu au minimum M1 (difficilement inflammable), adapté aux exigences réglementaires des locaux recevant du public, et présenter une stabilité dimensionnelle satisfaisante avec une faible dilatation thermique dans la plage de températures usuelles.

Les revêtements seront entièrement lavables, compatibles avec un entretien courant à l'eau savonneuse, sans nécessité de traitement de finition complémentaire (type peinture) et sans altération de l'aspect de surface dans le temps, sous réserve du respect des préconisations du fabricant.

#### **4.3.2 Ossature et fixation**

##### **✓ Ossature**

L'ossature support du faux plafond sera réalisée, au choix de l'entreprise après accord de la Maîtrise d'œuvre, soit en tasseaux bois, soit en rails métalliques.

Dans le cas d'une ossature bois, les tasseaux auront des sections 30 × 40 mm ou 40 × 60 mm, posés perpendiculairement au sens des lames, avec un espacement régulier compris entre 0,40 m et 0,60 m, et seront fixés mécaniquement sur les fermettes au moyen de vis ou pointes adaptées au support.

Dans le cas d'une ossature métallique, celle-ci sera constituée de profilés en U ou de fourrures métalliques galvanisées, disposés avec un espacement identique de 0,40 m à 0,60 m, selon les prescriptions du fabricant des lames PVC et les charges à reprendre.

##### **✓ Fixation des lames PVC**

La fixation des lames PVC sera de type invisible pour l'ensemble du plafond, à l'exception de la première lame de départ.

Les lames seront fixées par agrafes, clips ou vis inox positionnés dans la languette, conformément aux systèmes préconisés par le fabricant, de manière à ne pas laisser de vis apparentes sur la sous-face finie. La première lame de départ sera, quant à elle, fixée par vis inox apparentes sur chaque élément d'ossature, assurant un maintien rigide du départ de pose.

Les lames suivantes seront emboîtées par leur languette dans la rainure de la lame précédente puis clipsées, agrafées ou vissées dans la languette, avec progression régulière sur toute la surface jusqu'à la rive opposée. La dernière lame de finition sera découpée en largeur pour permettre l'ajustement final et sera ensuite fixée sur l'ossature ; son bord sera masqué par la baguette de finition périphérique, garantissant un aspect soigné du plafond

#### **4.3.3 Isolant**

Voir 4.2.3\*\*

Cette isolation est spécifiquement prévue dans les locaux suivants : Bibliothèque et Salle à manger, dans les limites et surfaces indiquées aux plans et au mètre

#### **4.3.4 Trappe de visites**

L'entreprise Renouvellement d'air, devra les trappes de visites en nombre suffisant afin de pouvoir assurer l'entretien et la maintenance de ses appareils. Elles seront posées par le lot faux-plafond.

##### **Localisation :**

*Les emplacements seront communiqués par l'entreprise titulaire du lot 04 renouvellement d'air.*

#### **4.3.5 Nettoyage :**

En fin de travaux, l'entreprise procédera au dépoussiérage complet du plafond et au nettoyage des lames PVC par lavage à l'eau savonneuse, de façon à livrer les locaux propres et prêts à peindre ou à recevoir les autres finitions éventuelles.

### **4.4 VENTILATION DES COMBLES**

L'entreprise titulaire du présent lot devra fournir et mettre en œuvre des grilles de ventilation en PVC, à clipser dans le lambris pvc de sous-face existante, assurant une ventilation continue de la toiture depuis le bas de pente jusqu'au faîtage.

Les grilles seront en PVC, de couleur blanche, avec une section active  $\geq 100 \text{ cm}^2/\text{ml}$ , et munies d'un moustiquaire anti-insectes. Elles seront fixées par clipsage, sans perçage apparent, et intégrées de manière discrète dans le lambris de sous-face.

Les prestations incluront :

- ✓ Le marquage de l'emplacement des grilles sur la sous-face existante ;
- ✓ La découpe du PVC de sous-face existante aux dimensions des grilles de ventilation
- ✓ La pose des grilles, clipsées dans la sous-face, sans fixation apparente.

## 5. TRAVAUX DE PEINTURE

---

### 5.1 PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

Les peintures intérieures seront de type acrylique en phase aqueuse, spécifiques pour locaux intérieurs, et devront respecter la réglementation relative aux émissions de COV, notamment le décret n°2011-321 du 23 mars 2011 sur l'étiquetage des produits de construction, avec un classement minimal A ou A+. Les finitions seront mates, satinées ou brillantes suivant les indications des documents particuliers du marché, et les teintes seront identiques à l'existant ou selon le nuancier validé par la maîtrise d'œuvre.

Les peintures extérieures devront être spécifiquement adaptées à la remise en état de supports anciens et dégradés (façades enduites, bois, métaux), avec un système complet comprenant décapage, réparations et reprise des protections. Les produits conserveront les mêmes exigences de COV (étiquetage A ou A+) et de marquage CE, mais seront choisis dans des gammes « rénovation » : forte adhérence sur anciens revêtements, bonne perméabilité à la vapeur d'eau, résistance renforcée aux microfissures et aux reprises locales d'enduits

Primaires et sous-couches

Primaire d'accrochage pour supports neufs ou rénovés, sous-couche garnissant pour l'égalsation et le masquage des fonds, ainsi qu'un primaire antirouille pour les aciers corrodés, exempt de minium de plomb. Les produits dits « spéciaux » comprendront notamment des peintures anti-humidité de type filmogène, étanches à l'eau mais laissant sécher le support selon recommandations fabricant, des convertisseurs de rouille pour le traitement chimique des aciers oxydés, et des primaires anticorrosion en phase époxy ou glycérophthalique riches en zinc, le minium de plomb étant strictement interdit.

L'ensemble des peintures, primaires, sous-couches et produits annexes devra bénéficier du marquage CE lorsqu'il est applicable et être conforme aux réglementations en vigueur. Pour chaque produit, l'entreprise remettra les fiches techniques ainsi que les fiches de données de sécurité (FDS), rédigées conformément au règlement REACH, préalablement à leur mise en œuvre sur chantier

### 5.2 PRÉPARATION DES SUPPORTS

La **préparation des supports est primordiale** pour la tenue et la durabilité des peintures.

#### 5.2.1 Supports en plâtre (plaques de plâtre, enduits)

- ✓ **Supports neufs :**
  - **Dépoussiérage** par aspiration ou balayage
  - **Rebouchage** des trous, fissures, épaufrures par enduit de rebouchage
  - **Ponçage** au papier abrasif grain 120 à 180
  - **Impression** : application d'une sous-couche d'impression pour uniformiser l'absorption du support
- ✓ **Supports anciens :**

- **Lessivage** à la lessive alcaline pour éliminer graisses, nicotine, poussières
- Rinçage à l'eau
- Séchage complet
- **Décapage** des anciennes peintures écaillées ou non adhérentes
- **Rebouchage** des trous et fissures
- **Ponçage** général
- **Impression** si support poreux

#### 5.2.2 Supports en béton et enduits hydrauliques

- ✓ Conformes au **tableau 4 du DTU 59.1** :
  - **Brossage** pour enlever les particules non adhérentes
  - **Rebouchage** des nids de cailloux, épaufrures, fissures par mortier de réparation
  - **Ponçage** des surépaisseurs
  - **Dépoussiérage** par aspiration
  - **Traitement des efflorescences** : brossage + lavage acide dilué si nécessaire
  - **Impression** : primaire d'accrochage alkyde ou acrylique

#### 5.2.3 Supports métalliques ferreux

- ✓ Conformes aux **tableaux 17 et 18 du DTU 59.1** (subjectiles métaux ferreux avec primaire inhibiteur de corrosion).

#### 5.2.4 Supports en bois

- **Ponçage** au papier abrasif
- **Dépoussiérage**
- **Rebouchage** des trous et fentes par pâte à bois
- **Impression** : sous-couche bois

### **5.3 TRAITEMENT DE L'HUMIDITÉ APPARENTE**

#### 5.3.1 Prise en compte du diagnostic MOE

Avant tout traitement, l'Entreprise prendra connaissance du diagnostic réalisé par la Maîtrise d'Œuvre afin de connaître l'étendue des désordres et d'en adapter ses interventions. Elle procédera ensuite aux mesures du taux d'humidité des supports, au moyen de méthodes appropriées, préalablement à toute mise en œuvre des travaux de réparation.

#### 5.3.2 Enduit de surface

L'Entreprise mettra en œuvre un enduit de traitement de surface de type sous-enduit imperméabilisant PAREXLANKO (PARMUREX, 221 LANKO IMPER, ou produit équivalent présentant des performances au moins équivalentes, destiné à l'imperméabilisation des parois verticales intérieures et extérieures en maçonnerie ou béton. L'enduit sera appliqué en couche continue sur supports préalablement préparés (décapage, nettoyage, traitement des parties non adhérentes, rebouchage des défauts), dans les épaisseurs prescrites par le fabricant, de manière à assurer l'imperméabilisation du support tout en conservant sa perméabilité à la vapeur d'eau, conformément aux fiches techniques PAREXLANKO et aux règles de l'art

#### 5.3.3 Application de peinture anti-humidité

- ❖ **Système peinture étanche :**
  - ✓ **Primaire anti-humidité :**
    - Primaire filmogène à base de résine acrylique ou alkyde
    - Application au rouleau ou à la brosse en 1 couche épaisse
    - Séchage : 24 heures
  - ✓ **Couche intermédiaire étanche :**
  - ✓ Peinture anti-humidité filmogène

- ✓ Application en 2 couches croisées au rouleau
- ✓ Séchage entre couches : 24 heures
- ✓ **Finition décorative :**
  - Peinture acrylique satinée (Intérieur) ou mate microporeuse (extérieur)
  - Application en 2 couches
  - Séchage entre couches : 6 à 12 heures
- ✓ **Zones concernées :**
  - Voir plan de repérage peinture

## 5.4 TRAITEMENT DES ACIERS CORRODÉS

### 5.4.4 Nettoyage et traitement curatif

#### ❖ Nettoyage mécanique

- ✓ **Décapage de la rouille et des anciennes peintures :**
  - **Brossage métallique** : brosse manuelle ou brosse rotative sur perceuse/meuleuse
  - **Grattage** : grattoir, spatule pour écailles de rouille
  - **Ponçage** : papier abrasif grain 80 à 120 ou disque abrasif sur meuleuse
  - **Grenailage** ou **sablage** : projection d'abrasif sous pression pour décapage complet ; degré de décapage Sa 2½

**Objectif :** Éliminer toute trace de rouille, calamine, peinture écaillée jusqu'au métal sain.

#### ❖ Dépoussiérage et dégraissage

- ✓ **Dépoussiérage** : aspiration, soufflage, essuyage chiffon sec
- ✓ **Dégraissage** : application de solvant dégraissant ou dégraissant alcalin
- ✓ Rinçage si dégraissant aqueux
- ✓ Séchage complet

#### ❖ Traitement convertisseur de rouille

- ✓ Application d'un **convertisseur de rouille**
- ✓ Transformation de la rouille en complexe stable
- ✓ Application au pinceau ou au pulvérisateur
- ✓ Temps d'action : 24 heures
- ✓ Pas de rinçage (sauf indication fabricant)

### 5.4.5 Application de primaire anticorrosion

- ✓ **Primaire antirouille :**
  - Application dans les **4 heures** suivant le décapage
  - Primaire à base de **résine époxy, glycérophthalique** ou **alkyde** avec pigments anticorrosion
  - **Minium de plomb INTERDIT** (produit toxique)
- ✓ **Mise en œuvre :**
  - Application au pinceau, rouleau ou pistolet en **1 couche épaisse**
  - Insister sur les angles, soudures, zones difficiles d'accès
  - Séchage : **24 heures** minimum avant couche suivante

### 5.4.6 Système peinture de finition

- ✓ **Couche intermédiaire :**
  - Sous-couche garnissant pour uniformiser le fond et améliorer l'opacité
  - 1 couche au rouleau ou pinceau
  - Séchage : 12 heures
- ✓ **Couches de finition :**

- **Peinture de finition alkyde ou acrylique** satinée ou brillante
- Application en **2 couches** croisées au rouleau ou pinceau
- Séchage entre couches : **12 heures**

#### 5.4.7 Zones concernées

- ✓ **Garde-corps et rampes** du séchoir
- ✓ **Ferrure pied de poteau carbet**

### 5.5 **APPLICATION DES PEINTURES**

#### 5.5.1 Peinture extérieure

##### Description :

L'entrepreneur du présent lot devra la fourniture et pose d'une peinture de ravalement, mate, en phase aqueuse, de classe D2. (*Rappel : Les peintures extérieures disposent de la classe d'imperméabilité I2 sur les murs en parpaing de façade exposés aux intempéries.*)

Les supports doivent être secs, sains, cohérents et propre à l'application.

- ✓ Égrenage, époussetage.
- ✓ 1 couche de peinture d'impression régulatrice pigmentée, aux copolymères acryliques en phase, du type « ELASTOFIX PIGMENTE de chez TOLLENS » ou techniquement similaire.
- ✓ 1 couche intermédiaire de peinture de ravalement, mate, en phase aqueuse, du type « TOL FACADE ACRYL de chez TOLLENS » ou techniquement similaire, dilué de 5% avec de l'eau.
- ✓ 1 couche de finition de peinture de ravalement, mate, en phase aqueuse, du type « TOL FACADE ACRYL de chez TOLLENS » ou techniquement similaire.

##### Classification des produits mis en œuvre :

Les produits mis en œuvre devront répondre au minimum aux classifications ci-dessous :

- ✓ **Impression : AFNOR NF T 36-005 : Famille I – Classe 4a**
- ✓ **Finition : AFNOR NF T 36-005 : Famille I – Classe 7a2**
- ✓ **NF T 34-722 : Classe D2**
- ✓ **EN 1062-1 : E3 V1 W1 A0**

##### Caractéristique des produits mis en œuvre :

- ✓ Aspect du film : Poché.
- ✓ Brillant spéculaire : < 5 sous 85°, mat.

Les teintes des peintures extérieures seront réalisées suivant la polychromie défini au préalable par le Maître d'œuvre.

##### Localisation :

Voir plan de repérage.

#### 5.5.2 Peinture Sur Murs des pièces sèches

##### Description :

Les supports doivent être secs, sains, cohérents et propre à l'application.

- ✓ Égrenage, époussetage.
- ✓ **1 couche d'impression isolante, opacifiante et régulatrice, du type « TOL PRIM O » ou techniquement équivalent. La couche d'impression mise en œuvre sera adaptée à son support.**
- ✓ Rebouchage des parties dégradées avec un enduit de rebouchage.
- ✓ Ratissage.
- ✓ Enduisage repassé pour travaux soignés ;

- ✓ Ponçage, époussetage.
- ✓ **2 couches de peinture de finition satiné garnissant Eaux résines acryliques en phase aqueuse, du type « PREMIUM MAT de chez TOLLENS » ou techniquement équivalent.**

#### Caractéristiques complémentaires :

Le maître d'œuvre se réserve la possibilité de réaliser de la polychromie sur les parois.

Peinture à base de dispersion satinée, ayant un grand pouvoir couvrant.

La peinture utilisée devra contenir moins de 30 g de COV par litre.

#### Classification des produits mis en œuvre :

Les produits mis en œuvre devront répondre au minimum aux classifications ci-dessous :

- ✓ **Impression en phase acrylique : AFNOR NF T 36-005 : Famille I – Classe 7b2**
- ✓ **Impression en phase solvant : AFNOR NF T 36-005 : Famille I – Classe 4a.**
- ✓ **Finition : AFNOR NF T 36-005 : Famille I-Classe 7b2.**

Les peintures utilisées seront labellisées ECOLABEL EUROPEEN.

#### Caractéristiques des produits mis en œuvre :

- ✓ Aspect du film : mat, poché.
- ✓ Brillant spéculaire : < 5 sous 60°

#### Localisation :

- ✓ Voir plan de repérage

### 5.5.3 Peinture sur portes en bois

#### Description :

Les supports doivent être secs, sains, cohérents et propre à l'application.

L'état de surface sera conforme à la qualité des travaux désirés.

- ✓ Brossage
- ✓ Dépoussiérage à l'éponge humide.
- ✓ 1 couche de peinture « TOL-PRIM C » ou équivalent, peinture d'impression multi-supports teintable aux résines acryliques en phase aqueuse, extrait sec en poids 52 %, contient au maximum 29 g/l COV (famille I, classe 7b2), ECOLABEL.
- ✓ Rebouchage, enduit non repasser, ponçage à sec et époussetage
- ✓ 1 couche de peinture intermédiaire « NORMAE SATIN » ou équivalent, peinture laque tendue, satinée, aux résines acryliques pures en phase aqueuse, protection des bois en intérieur et extérieur, très beau rendu, extrait sec en poids de 55 %, contient au maximum 69 g/l COV (famille I, classe 4a), ECOLABEL
- ✓ Ponçage entre couches
- ✓ 1 couche de peinture de finition « NORMAE SATIN » ou équivalent, peinture laque tendue, satinée, aux résines acryliques pures en phase aqueuse, protection des bois en intérieur et extérieur, très beau rendu, extrait sec en poids de 55 %, contient au maximum 69 g/l COV (famille I, classe 7b2), ECOLABEL.

#### Classification des produits mis en œuvre :

Les produits mis en œuvre devront répondre au minimum aux classifications ci-dessous :

- ✓ **Impression : AFNOR NF T 36-005 : Famille I – Classe 4a**
- ✓ **Finition : AFNOR NF T 36-005 : Famille I – Classe 4a**

#### Caractéristiques des produits mis en œuvre :

- ✓ Aspect du film : Satinée, semi-tendu
- ✓ Brillant spéculaire : 45 sous 60°

#### Prescription complémentaire :

Les peintures seront satinées.

Il est rappelé à l'entrepreneur du présent lot qu'il est formellement interdit de mettre en peinture les joints intumescents des bloc-portes. L'entrepreneur prendra toutes les dispositions nécessaires pour protéger efficacement ces joints.

Localisation :

*En fonction des zones peinturées*

**5.5.4 Peinture Sur Ouvrages Métalliques**

Description :

Les supports doivent être secs, sains, cohérents et propre à l'application.

- ✓ Dégraissage, rinçage abondant et séchage.
- ✓ Élimination de la rouille par brossage métallique, grattage, martelage, piquage.
- ✓ Dépoussiérage.
- ✓ Dégraissage avec DILUANT EPOXY si nécessaire.
- ✓ 1 couche de primaire aux résines alkydes uréthannes en phase aqueuse du type « TOLL METAUX HYDRO de chez TOLLENS » ou techniquement équivalent.
- ✓ 2 couches de peinture aux résines alkydes uréthannes en phase aqueuse du type « TOLL METAUX HYDRO de chez TOLLENS » ou techniquement équivalent.

Classification des produits mis en œuvre :

Les produits mis en œuvre devront répondre au minimum aux classifications ci-dessous :

- ✓ **Impression : AFNOR NF T 36-005 : Famille I – Classe 4a**
- ✓ **Finition : AFNOR NF T 36-005 : Famille I – Classe 4a**

Caractéristiques des produits mis en œuvre :

- ✓ Aspect du film : Tendu.
- ✓ Brillant spéculaire : > 75 sous 60°, brillant

Localisation :

- ✓ *Pour les gardes corps métallique au niveau du séchoir*
- ✓ *Ferrure pied de poteaux du carbet*

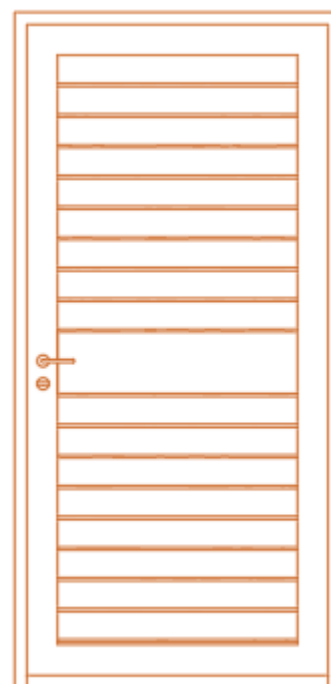
## 6. Variante reconstruction Sanitaire du séchoir

### 6.1 BLOC-PORTE BOIS MASSIF

L'entrepreneur devra la fourniture et la pose de porte d'entrée en bois exotique 103x210ht, comprenant :

Type de produit : Bloc-porte d'entrée en bois de 40mm d'épaisseur, équipée de ventelle sur toute la hauteur assurant la ventilation.

- ✓ Matériau de la porte : Bois exotique de Guyane à lasurer
- ✓ Seuil de porte en acier aux normes PMR
- ✓ Dimensions : 103x210ht
- ✓ 4 Paumelles universelles anti-dégondage
- ✓ Serrure bec de cane à condamnation et décondamnation
- ✓ Béquille double inox sur rosace
- ✓ Épaisseurs bâtis suivant épaisseur mur
- ✓ Couvres joint
- ✓ Butée de porte
- ✓ Sens d'ouverture : Poussant vue de l'extérieur



NOTA :

- ✓ Masse surfacique minimum exigée 25kg/m<sup>2</sup>
- ✓ L'entreprise devra réceptionner les supports de seuils de porte afin d'éviter quelque déformation par la suite lors de la mise en place des seuils.
- ✓ Les portes ou leur encadrement, ainsi que les dispositifs d'ouverture ou de fermeture doivent être contrastés pour l'accès PMR. Les poignées doivent être préhensibles à plus de 40cm de tout obstacle et la serrure à plus de 30cm de tout obstacle.
- ✓ Les lames doivent être inclinées de sorte à obstruer la visibilité dans le sanitaire.

Localisation : Porte d'entrée du Sanitaire séchoir

### 6.2 PEINTURE PIÈCES HUMIDES

L'entrepreneur devra la fourniture et la pose de **peinture satinée, finition B, NF Environnement, en phase aqueuse** sur enduit, comprenant :

- ✓ Brossage
- ✓ Égrenage
- ✓ Époussetage
- ✓ Impression 1 couche de 'IDROTPOP PRIM' ou équivalent, peinture d'impression aux résines en phase aqueuse, label NF Environnement, extrait sec en poids de 53 %, contient au maximum 29 g/l COV (famille I, classe 7b2 4a) ;
- ✓ Dégrossissage
- ✓ Ponçage, Époussetage

Il sera mis en place deux couches de peinture de finition :

- ✓ Intermédiaire 1 couche de 'PREMIUM SATINE' ou équivalent, peinture de finition satinée garnissant aux résines acryliques en phase aqueuse, label Écolabel.
- ✓ Finition 1 couche de 'PREMIUM SATINE' ou équivalent, peinture de finition satinée garnissant aux résines acryliques en phase aqueuse, label Écolabel.

NOTA :

- ✓ Chaque système de revêtement peint doit être mis en œuvre avec les produits provenant d'un même fabricant.

- ✓ Finition Satiné sur l'ensemble des surfaces
- ✓ L'entreprise effectuera toutes reprises d'épaisseur d'enduit et d'éclats de béton nécessaire à une bonne finition. Un ponçage sera de nouveau effectué après ce passage.
- ✓ Délai de recouvrement entre couches de peinture : 24 heures minimum
- ✓ Teinte identique à l'existante

*Localisation : Sanitaire séchoir*

### **6.3 FOURNITURE ET POSE DE CARRELAGE COLLÉ GRÈS ÉMAILLÉ R9 45X45**

L'entrepreneur devra la fourniture et la pose scellée sur chape de carrelage en grès émaillé U3 P3 E3 C2, cette prestation devra comprendre :

- ✓ Nettoyage, dépoussiérage de la surface destiné à être carrelé
- ✓ Coulage de la chape 50mm selon NF EN 13 813
- ✓ Colle selon avis du C.S.T.B
- ✓ Joint agréé par le C.S.T.B
- ✓ Carrelage grès émaillé, teinte : *au choix du client*
- ✓ Les croisillons-écarteurs devront être d'épaisseur 4mm
- ✓ Joints de fractionnement en PVC

NOTA :

- ✓ Planéité maximale 5mm sous règle de 2m et 2mm sous le réglet de 20cm.
- ✓ Délais de séchage de chape 10 jours
- ✓ Fractionnement tous les 25m<sup>2</sup> et tous les 8m maxi, sous cloisons placo, à l'entrée de la pièce dans l'épaisseur de la porte
- ✓ Joint de dilatation en bande périphérique
- ✓ Calepinage de carrelage à proposer au MOE avant travaux

*Localisation : Sanitaire Séchoir*

### **6.4 FOURNITURE ET POSE DE PLINTHES**

L'entrepreneur devra la fourniture et la pose de plinthe associés au carrelage posé au sol, cette prestation devra comprendre :

- ✓ Nettoyage, dépoussiérage de la surface destiné à être carrelé
- ✓ Alignement parfait horizontalement
- ✓ Coupes biseau 45° sur les angles
- ✓ Colle selon avis du C.S.T.B
- ✓ Joint agréé par le C.S.T.B
- ✓ Plinthes grès émaillé, teinte : *au choix du client*
- ✓ Longueur coordonnée au carrelage de sol
- ✓ Les croisillons-écarteurs devront être d'épaisseur 4mm

*Localisation : Sanitaire séchoir*

### **6.5 FOURNITURE ET POSE DE FAÏENCES 20x40**

L'entrepreneur devra la fourniture et la pose de faïence 20x40, cette prestation devra comprendre :

- ✓ Nettoyage, dépoussiérage de la surface destiné à être carrelé
- ✓ Enduisage des surfaces selon DTU 26.1
- ✓ Colle selon avis du C.S.T.B
- ✓ Joint agréé par le C.S.T.B

- ✓ Teinte : au choix du client
- ✓ Les croisillons-écarteurs devront être d'épaisseur 2mm
- ✓ Finition propre par quart de rond

*Localisation : Sanitaire séchoir*

- Sur l'ensemble des parois de la pièce et seront posés sur une hauteur de 2m.

### **6.6 CARRELAGE DOUCHE À L'ITALIENNE**

L'entrepreneur devra la fourniture et la pose de carrelage grès cérame émaillé 33x33 anti dérapant R11 (PC10 suivant norme XP P05-011, UPEC U4 P4 E2 C2) structuré s'harmonisant avec celui du sanitaire.

Une pente minimale comprise entre 1% et 2% est à réaliser afin de permettre l'écoulement de l'eau jusqu'au siphon. Le raccord entre la pente de la douche et le carrelage de la SDB ne devra pas présenter de ressaut (emprise PMR), ni d'angle saillant pouvant être blessant. L'entrepreneur du présent lot devra également la mise en œuvre du siphon de sol fourni par le lot plomberie et de son étanchéité.

*Localisation : Douche à l'italienne Sanitaire séchoir*

### **6.7 ÉTANCHÉITÉ (SPEC & SEL)**

L'entrepreneur devra la fourniture et la pose d'une étanchéité (SPEC et SEL), cette prestation devra comprendre :

#### Préparation des supports

- ✓ Dépoussiérer les supports
- ✓ Sur support base ciment ou plâtre (ainsi que sur les joints de plaque de plâtre cartonnée), sur béton cellulaire, sur chape à base de sulfate de calcium, appliquer au rouleau le primaire d'accrochage adapté

#### Traitement des points singuliers :

- ✓ Appliquer dans les angles (jonctions mur-mur et mur-sol), autour des traversées de tuyaux une couche de résine d'étanchéité avec une brosse plate
- ✓ Découper la bande d'étanchéité avec des ciseaux Les maroufler dans la résine à l'aide d'une petite truelle, de façon à bien recouvrir tous les angles et passages de tuyaux

#### Traitement de surfaces courantes

- ✓ Appliquer grassement au rouleau laine une 1ère couche de résine sur la totalité de la surface à protéger
- ✓ Dès que la 1ère couche a séché (hors poisse), appliquer une 2nde couche perpendiculairement à la 1<sup>ère</sup> de manière à obtenir un film sec d'environ 0,5 mm d'épaisseur

#### Pose du carrelage

- ✓ Laisser sécher 12 heures au minimum avant de coller les carreaux

*Localisation : Douche à l'italienne du sanitaire séchoir*

## **7. PROPRETÉ ET NETTOYAGE DES LOCAUX**

La propreté et le nettoyage des locaux en fin d'intervention seront à la charge de l'entreprise du présent lot. À ce titre, le titulaire du lot 07 devra assurer, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, l'évacuation des gravats et déchets, le maintien en état de propreté des circulations empruntées, ainsi que le nettoyage soigné des zones d'intervention en fin de chantier (balayage, dépoussiérage, remise en état des sols et surfaces accessibles).

Les locaux devront être restitués en parfait état de propreté, compatibles avec une réoccupation immédiate par les usagers, sans résidus de chantier ni dégradation des existants hors travaux prévus au marché.

## **8. GESTION DU COMPTE PRORATA INTER ENTREPRISE**

---

Le **lot 07 Cloisons/Faux plafond/Peinture** aura la responsabilité de la gestion du compte prorata interentreprises tel que décrit au CCTP lot 00.

## **9. LIMITES DE PRESTATIONS**

---

### **9.1 LIMITES DE PRESTATIONS ENTRE LES LOTS GO, PEINTURE ET RENOUVELLEMENT D'AIR**

Les travaux de percements et rebouchage, remise en peinture sont prévus au lot Renouvellement d'air.

### **9.2 LIMITES DE PRESTATIONS ENTRE LES LOTS FAUX-PLAFONDS ET RENOUVELLEMENT D'AIR**

L'entreprise Renouvellement d'air, devra les trappes de visites en nombre suffisant afin de pouvoir assurer l'entretien et la maintenance de ses appareils. Elles seront posées par le lot faux-plafond.

### **9.3 LIMITES DE PRESTATIONS ENTRE LES LOTS PEINTURE ET PLOMBERIE**

L'ensemble des travaux de rebouchage et de remise en peinture après dépose des tuyauteries existantes sont prévues au lot plomberie.

**NOTA : L'entrepreneur du présent lot pourra se procurer les C.C.T.P. des autres corps d'états. Il a le devoir d'en prendre connaissance. Il ne pourra en aucun cas, ni en aucun moment, faire état de ne pas les avoir consultés et les ignorer.**

**FIN DU CCTP LOT 07 : CLOISONS - FAUX PLAFONDS - PEINTURE**